



Syndicalisme de terrain, ensemble pour la défense des Ouvriers, Employés, Techniciens, Agents de maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

TDMS Brest, 25 janvier 2021



N'hésitez pas ! Remontez-nous vos questions et vos problèmes quotidiens : l'UNSA est là POUR VOUS

Nous ne sommes pas (que) des pions sur un échiquier

Point Micro

Les Organisations Syndicales Unies ont pu rencontrer et échanger avec l'équipe de la Microélectronique de DMS Brest lors d'une information syndicale mercredi 13 janvier 2021. L'UNSA a été informée que la Direction s'est adressée aux salariés de ce service avant même d'effectuer la consultation obligatoire des élus du CSE. **Comme si le transfert de la Micro était acté. L'UNSA dénonce une entrave au CSE** et alertera l'Inspection du Travail sur les façons de procéder de la Direction contraires à la loi.



Le 17 décembre 2020, les élus UNSA avaient demandé en CSE-C une expertise spécifique au niveau de DMS par un cabinet extérieur. Le secrétaire du CSE-C et les autres Organisations syndicales n'ont pas appuyé l'action pourtant adaptée à la situation car c'est la seule façon d'avoir une meilleure visibilité des intentions de la Direction sur la Microélectronique à cheval sur plusieurs établissements de l'entreprise DMS. **Une expertise se doit d'éclairer les enjeux des réorganisations et transferts plus globaux, au bon niveau** (entreprise / établissement), comme indiqué dans le tract UNSA du 11 janvier 2021.

Il est de la responsabilité des Organisations Syndicales d'utiliser tous les moyens légaux pour comprendre les manœuvres de la Direction, et cela, afin de protéger les salariés.

Appuyée par les salariés de la Micro, et diffusant une pétition le jeudi 21 janvier, l'Intersyndicale demande néanmoins une expertise locale. **Cette expertise devra accréditer, ou pas, les raisons qu'évoque la Direction pour sortir l'activité Microélectronique de BREST ainsi que l'analyse de la situation de l'emploi du site de Brest après ce transfert.** Ainsi, à l'issue, les élus du CSE auront à leur disposition les informations nécessaires pour exprimer un avis éclairé en CSE (consultation).

Durant ces 20 dernières années, BREST a certes reçu des transferts d'activités suite à la fusion de Dassault Electronique, mais **BREST a déjà payé un lourd tribut en se séparant de nombreuses activités spécifiques tels que les Radars, les Circuits Imprimés, et d'autres spécialités comme la Mécanique.** Ce sont des métiers qui se perdent et des salariés techniquement pointus qui sont mis en danger professionnellement.

En toute honnêteté, l'UNSA sait qu'il n'y a pas de loi pour empêcher une restructuration interne d'entreprise. Mais a contrario, **une entreprise ne peut pas délibérément fragiliser un site par rapport à un autre et elle n'a pas le droit de saboter son personnel.**

Il est évident que si le projet n'est pas légitime, l'UNSA s'investira pour garder l'activité en allant solliciter l'appui des politiques de BREST et du département. Au contraire si le projet est légitime, il est du devoir de l'UNSA de réclamer la mise en place d'un accord négocié pour permettre le repositionnement des 24 salariés sans exception.

Pensez à signer la pétition rapidement si vous ne l'avez pas déjà fait

Négociation Annuelles Obligatoires : calendrier et politique salariale 2021

La Direction entendrait-elle faire des économies en 2021 ?

Le Calendrier 2021 de la Direction ? de la poudre aux yeux !

(+2 RTT supplémentaire lié aux fériés 2021 sur des week-ends) :

- 1 RTT collectif sur le vendredi 14 mai
- 4 RTT collectifs du lundi 27 décembre au jeudi 30 décembre
- 1 des 2 RTT supplémentaires sur le vendredi 31 décembre

Politique salariale : la Direction entendrait-elle faire des économies sur le dos des salariés ?!



Une politique salariale en juillet non rétroactive (et non pas en avril rétroactive en janvier) ?! Autrement dit, effacer 6 mois de l'année ! Le personnel peut-il seulement annuler 6 mois d'inflation sur son quotidien ?



La Direction n'a-t-elle donc pas fait attention qu'elle s'apprêterait de ce fait à faire face à un fort mécontentement du personnel, entre avril et juillet, en publiant ses comptes 2020 à la fin du 1^{er} trimestre 2021 alors même qu'elle laisse entendre ses très bons résultats 2020 dans la presse ?

L'UNSA a transmis ses revendications à la Direction :

- ✚ Une enveloppe minimum de 5% de la masse salariale de DMS pour couvrir :
 - L'inflation 2020 via une augmentation générale (AG) de 1,5 % de la masse salariale DMS,
 - Une augmentation individuelle additionnelle de 3% de la masse salariale DMS afin de récompenser les efforts de chacun et garder un objectif de relance économique globale,
 - Un budget spécifique pour traiter les inégalités salariales entre sites pour un même poste et donc un alignement des niveaux de responsabilité conformément à la loi (travail égal salaire égal),
 - Un budget spécifique de 0,3 % de la masse salariale de DMS pour traiter les promotions,
 - Un budget spécifique de 0,2% de la masse salariale de DMS pour traiter les inégalités salariales entre les femmes et les hommes d'un même site conformément à la loi, budget réservé
 - aux rattrapages salariaux et accessible à tout salarié (femme ou homme) qui se trouverait dans une situation d'inégalité,
 - aux augmentations en vue de promotion (femme ou homme) pour tout salarié confronté aux plafonds de verre
- ✚ Des salaires de base supérieurs de 5% aux minima conventionnels de la Métallurgie pour tous les salariés (pour les cadres : sur la base minimum de travail de 206 jours) comme cela se pratique dans d'autres entités du Groupe,
- ✚ Aucun salaire inférieur à 1,4 SMIC,
- ✚ La prime d'ancienneté des Mensuels calculée sur le salaire de base,
- ✚ L'engagement de primes additionnelles pour les salariés étant exclus des mesures LTI/MSTI/STI, ayant eux aussi contribué remarquablement aux objectifs de DMS pendant cette année exceptionnelle. Même en activité partielle, les salariés ont contribué à alléger les charges de l'entreprise et l'atteinte des très bons résultats.

Nota : tract numérique accessible via http://unsa-tdms.fr/wp-content/uploads/2021/01/20210125_tract.pdf

L'UNSA agit en syndicat responsable

LIBRES ENSEMBLE

Ensemble, faisons respecter les valeurs du terrain et le potentiel de chacun.